



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 887/2020
Date de la séance du CE : 12 août 2020
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2020.GSI.745
Classification : Non classifié

Stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030 : rapport du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, arrête :

1. Le rapport « Stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030 » est approuvé.
2. Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif soumet le rapport au Grand Conseil pour qu'il en prenne connaissance.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Toutes les Directions
- Chancellerie d'Etat

Pièce jointe

- Stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030 (en français et en allemand)